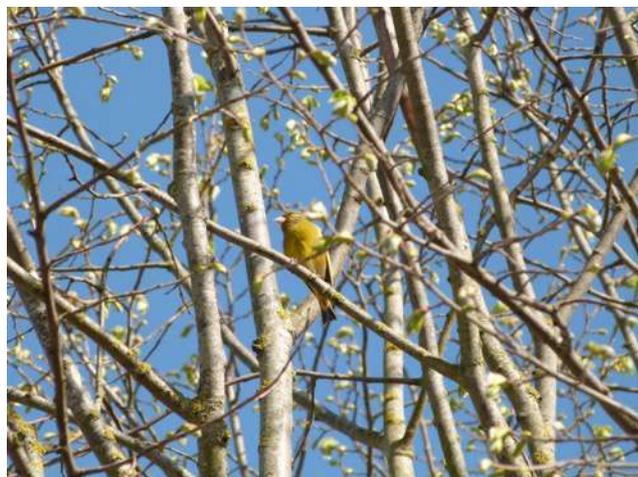




PAYS DE L' AISNE



**Dossier de demande de dérogation
espèces animales protégées
Aménagement du boulevard Victor Hugo
Ville de Soissons**



Novembre 2021

Interlocuteurs :

Maître d'ouvrage :

-Ville de Soissons

Interlocuteur : Benjamin Baron – Responsable Cadre de vie
CTM

15 avenue de Coucy

02 200 Soissons

03 23 76 31 64

b.baron@ville-soissons.fr

Structure accompagnant la démarche :

-Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Aisne

Interlocuteur : Camille Gosse

Chargé de missions

33 rue des victimes de Comportet

02 000 Merlieux et Fouquerolles

03 23 80 03 07

c.gosse@cpie-aisne.com

Sommaire

1 Contexte	4
1-1 Descriptif des travaux	
2 Les enjeux	13
2-1 Etat des lieux	
2-2 Méthodologie	
2-3 Résultats commentés	
3 Impacts attendus	17
4 Mesures compensatoires proposées	17
4-1 Replantation d'une forêt péri-urbaine	
4-2 Implantation de nichoirs spécifiques	
5 Suivi de la démarche et des mesures préconisées	24

Annexe

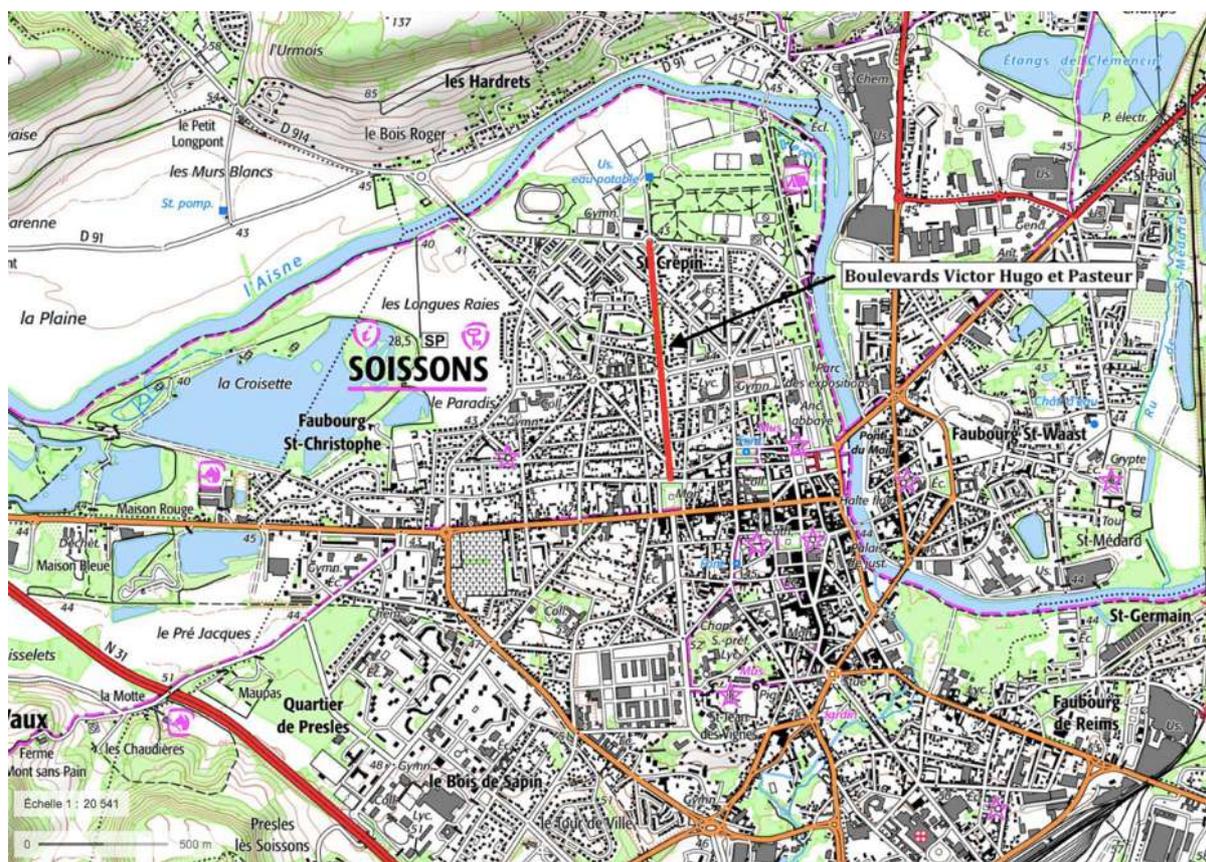
Formulaire Cerfa n°13 614*01

Plan d'aménagement et plan d'abattage du boulevard Victor Hugo

1 - Contexte

Dans le cadre d'un projet de réaménagement du boulevard Victor Hugo (abattage d'arbres en prévision,...), la ville de Soissons a sollicité le CPIE des Pays de l'Aisne pour l'aider à identifier les enjeux associés à la réalisation de ce projet et l'accompagner dans sa démarche.

Compte tenu de la configuration de la zone d'étude (le boulevard), des enjeux ornithologiques (espèces protégées notamment) ont pu être identifiés. Dans le cadre de nos investigations, et en lien avec l'âge des arbres (pas assez âgés pour générer de réelles cavités) et leur tenue (entretien), il n'a pas été répertorié d'autres enjeux prioritaires au niveau de ces alignements d'arbres.



Carte 1 : Localisation du secteur concerné

1-1 Descriptif des travaux

• Origine des travaux

Le quartier Saint-Crépin a été retenu au bénéfice de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) au titre des Quartiers d'Intérêt Régional (QIR). La convention NPNRU a été signée le 16 octobre 2019 entre la Ville de Soissons, l'ANRU, l'OPH de l'Aisne, Clésence, le Foyer Rémois, la Communauté d'Agglomération du Soissonnais, la Région Hauts-de-France, Action logement Services, et la Banque des Territoires. Celle-ci a permis de définir le projet partenarial de renouvellement urbain en cohérence avec les besoins de la population. Elle prévoit un certain nombre d'actions coordonnées et globales à l'échelle du quartier Saint-Crépin pour la période 2019/2024.

De ce fait, suite au diagnostic urbain réalisé en 2015, la Ville de Soissons a défini un certain nombre d'aménagements à réaliser au sein du quartier Saint-Crépin dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain).

La Ville de Soissons s'est dotée d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des aménagements du périmètre retenu par l'ANRU. Le marché public de services (marché de maîtrise d'œuvre) a été attribué au cabinet Gautier + Conquet & Associés (75), associé au BET OTE Ingénierie (67), lauréat du concours.

Cette intégration urbaine prend en compte des mesures urbanistiques définies :

- Une étude de renforcement de la dynamique commerciale du quartier a été conduite par le cabinet Cibles et Stratégies. Elle réaffirme l'importance et la place des polarités commerciales existantes, en particulier au niveau de la place Lamartine et du boulevard Victor Hugo, et propose différents scénarios d'aménagement.
- Une requalification urbaine visant à qualifier les principales voies du quartier par un réaménagement des entrées de quartier (place Lamartine, rond-point Victor Hugo et rond-point Pasteur), une requalification des axes principaux (boulevard Victor Hugo, avenue de Pasly) intégrant les principes d'aménagement en cours dans le cœur de ville, et le redimensionnement de la rue Buffon (tranche ferme)
- La création de Points d'Apport Volontaire Enterrés (tranche ferme et tranches optionnelles 2 et 3)
- Une redéfinition urbaine du quartier contribuant à son désenclavement sans pour autant troubler la quiétude actuelle. Cela sera réalisé par la mise en réseau des jardins et de la trame viaire, avec des liaisons nord-sud et est-ouest qui nécessitent certaines démolitions (tranche optionnelle 1).
- Un réaménagement total de l'îlot Ribot/Stonne possible par la démolition de 18 logements, permettant de créer une visibilité sur les espaces jardinés, avec la création de jardins partagés, d'un cheminement doux et l'intégration de 19 constructions neuves (tranche optionnelle 2).
- La création d'une nouvelle voie reliant l'avenue de Pasly à la rue Marcotte suite à des démolitions et de nouvelles constructions (tranche optionnelle 3).

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2019, elle a vu le réaménagement de la place Lamartine, l'avenue Choron et la rue du Général Pille (partie Nord). La deuxième tranche de travaux est prévue en 2022 par l'aménagement du boulevard Victor Hugo et des places Pasteur et Hugo.

• Descriptif des travaux

Les travaux portent sur les réaménagements des espaces publics et de la voirie pour les secteurs suivants :

- Place Pasteur : Transformation du rond-point actuel en carrefour en croix avec création d'une place piétonne comprenant 4 alcôves végétales avec mise en place de mobilier d'assise.

- Boulevard Victor Hugo : Réduction du dimensionnement de la voirie à 5m80 afin de créer du stationnement en bataille entre les entrées charretières, une large bande végétalisée au pied des arbres et le long des nouvelles pistes cyclables et un large trottoir créant une promenade piétonne agréable jusqu'à l'entrée du parc Saint Crépin. Afin de sécuriser le boulevard Victor Hugo, création de plateaux surélevés en pavé à chaque carrefour.

- Place Victor Hugo : Transformation du rond-point en carrefour en croix créant ainsi des trottoirs larges et une entrée majestueuse pour le parc. L'aménagement est ainsi orienté vers cette entrée arborée où le parc semble sortir de ses limites. Végétalisation importante de la place.

- Parvis des commerces : Réaménagement des abords des commerces pour créer un parvis convivial et végétalisé avec mise en place de mobilier urbain. Création de stationnement en bataille comprenant 3 zones de stationnements minutes.

Les travaux portent également sur l'enfouissement de tous les réseaux aériens, la rénovation du réseau d'assainissement et l'implantation d'un nouvel éclairage public performant et sécurisant.

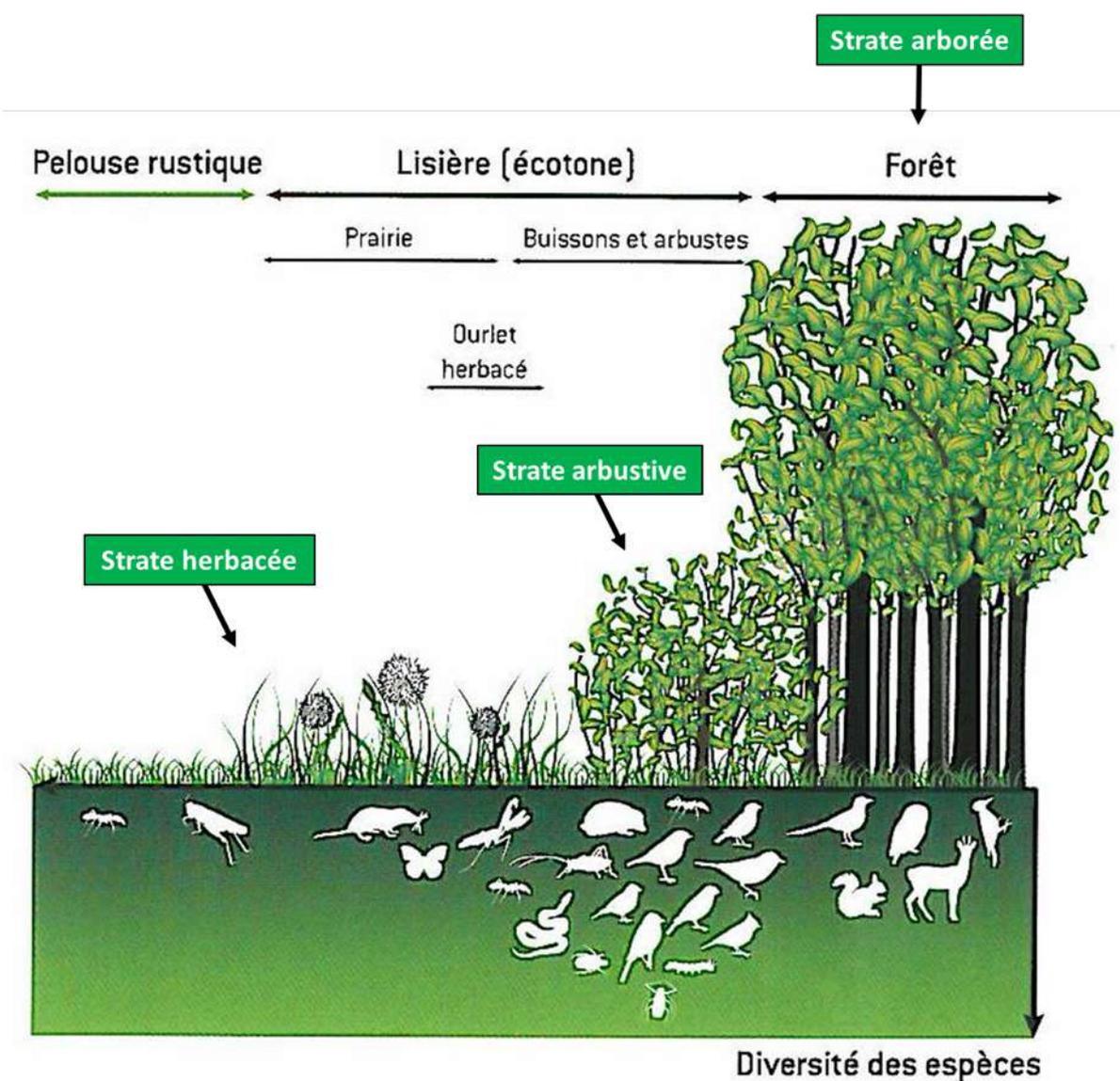
Aménagement paysager du Boulevard

Bilan paysager - Projet - Bd Victor Hugo		
Nb arbres existants	223	4 alignements monospécifiques : <i>Tilia x europea</i>
Nb arbres conservés	134	Valorisation des sujets les plus vigoureux
Nb arbres abattus	88	Contraintes techniques, arbres sans avenir (plaies, troncs creux, champignons)
Nb arbres plantés	90	Introduction d'espèces indigènes + diversité + 1/3 de persistants
Arbustes plantés	400	60 % de persistants + espèces indigènes
Surfaces des massifs plantés	4 146 m²	Introduction d'espèces indigènes + diversité + 1/3 de persistants

Ces arbres ont été densément plantés, ce qui a nécessité des élagages sévères réguliers avec pour conséquence d'importantes et nombreuses plaies de taille signalées dans le rapport du diagnostic phytosanitaire de l'ONF. Il est d'ailleurs à spécifier que ce diagnostic est uniquement orienté sur l'état sanitaire des arbres en 2021, valide pour une durée de 3 ans, et non sur l'aspect esthétique et paysager de ces plantations. En outre, il n'évalue pas l'avenir des sujets dans les prochaines années et décennies.

Afin de pérenniser l'aménagement dans sa globalité, il apparaît donc opportun pour la Ville de Soissons de programmer la suppression des arbres ayant peu d'avenir (arbres penchés et/ou ayant une ramure déséquilibrée et/ou présentant des plaies et/ou peu vigoureux) afin de privilégier les sujets ayant des potentialités d'avenir optimales (sujets vigoureux en bonne santé, aux troncs droits et aux ramures équilibrées) qui ne feront plus l'objet d'élagages sévères à l'avenir car à même d'exprimer leur port naturel. De plus, cela permet d'envisager la plantation d'autres essences et strates végétales variées qui permettront d'enrichir la biodiversité, domaine sur lequel s'engage la collectivité en collaboration avec des acteurs institutionnels.

Schéma de principe : Variation des strates végétales à travers le boulevard Victor Hugo



Le plan d'abattage et le plan d'aménagement du boulevard sont annexés au document. Les emplacements correspondant aux arbres qui vont être abattus sont marqués d'une croix.

L'abattage des arbres concernés est prévu en période hivernale (février 2022), hors période de reproduction.

Concernant la palette végétale utilisée au niveau du boulevard Victor Hugo dans le cadre des plantations, la ville de Soissons prévoit :

- 1/3 d'espèces indigènes
- 1/3 de persistants (couvert végétal en hiver)
- Variation des strates végétales
- Variation des formes (Cépées, Tiges)
- Un maximum de surfaces végétalisées et perméables

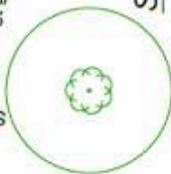
Les plantations sont prévues à l'hiver 2022-2023.

Illustrations pages suivantes (9 à 12).

Palette végétale - Bd Victor Hugo

Strate arborée existante

- Abattages sanitaires, prescription ONF
 - Abattages pour conflit réseaux unitaire créé
 - Arbres devant les entrées charretières
 - Abattages pour conflits éclairage et géométrie projet
- Se reporter au plan d'abattages



Arbre conservé

Strate arbustive - mi-ombre

- P (persistant)
- Hq Hydrangea quercifolia (hxl : 1.5 x2m)
 - Mm Mahonia media 'Charity' (hxl : 4 x4m)
 - P Sc Sarcococca confusa (hxl : 1.5x1.5m)
 - Dr Danae racemosa (hxl : 1x1m)
 - P Nd Nandina domestica (hxl : 2.5x1.5m)
 - P Lf Leucothoe fontanesiana (hxl : 2x3m)
 - Ha Hydrangea arborescens 'Annabelle' (hxl : 1.5x1.5m)
 - P Ee Ligustrum vulgare (hxl : 3x3m)
 - P Do Daphne odora (hxl : 1.5x1.5m)
 - Eeu Euonymus europaeus (hxl : 3x2m)
 - P Vt Viburnum tinus (hxl : 3x3m)
 - Vi Viburnum lantana (hxl : 5x4m)
 - P Pa Ilex aquifolium (hxl : 5x3m)
 - P Bs Buxus sempervirens 'Elegantissima' (hxl : 1.5x1.5m)

Strate arborée projet

- Arbres liges
- Ti Tilia x europaea
 - Li Liquidambar formosana
 - Oc Carpinus betulus
 - Bu Betulus pendula
 - Oc Quercus cerris
 - Qi Quercus ilex

- Arbres cépées
- Bu Betulus pendula
 - Ao Amelanchier ovalis
 - Agi Acer campestre
 - Gle Gleditsia triacanthos 'Elegantissima'
 - Cm Crataegus monogyna
 - Qi Quercus ilex
 - Aj Albizia julibrissin 'Rosea'

Strate arbustive - soleil

- Sp Salix caprea (hxl : 4x3m)
- P Ces Ceanothus 'Skyline' (hxl : 2x1.5m)
- P Cesr Ceanothus 'Repens' (hxl : 1x2.5m)
- Cs Cornus sanguinea (hxl : 3x2.5m)
- Ca Cornus mas (hxl : 4x3m)
- Sb Spirea x billardii (hxl : 2.5x2.5m)

Massif de vivaces

Annexes à la plantation

- Corset d'arbre
- Ancrage de motte
- Protection provisoire de massif (piquets bois et cordelette : 0.5m hors sol)
- Cadre métallique
- Grille d'arbre Baltimore

Strate arborée projet

Arbres liges

Tilia x europaea

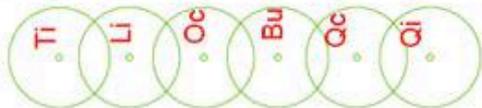
Liquidambar formosana

Carpinus betulus

Betulus pendula

Quercus cerris

Quercus ilex



Arbres cépées

Betulus pendula

Amelanchier ovalls

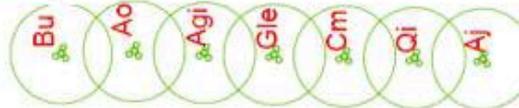
Acer campestris

Gledisia triacanthos 'Elegantissima'

Crataegus monogyna

Quercus ilex

Albizia julibrissin 'Rosea



**Palette végétale -
Bd Victor Hugo -
Place Victor Hugo**

Strate arborée projet

Arbres ligés

Tilia x europaea

Liquidambar formosana

Carpinus betulus

Betulus pendula

Quercus cerris

Quercus ilex

Arbres cépées

Betulus pendula

Amelanchier ovalis

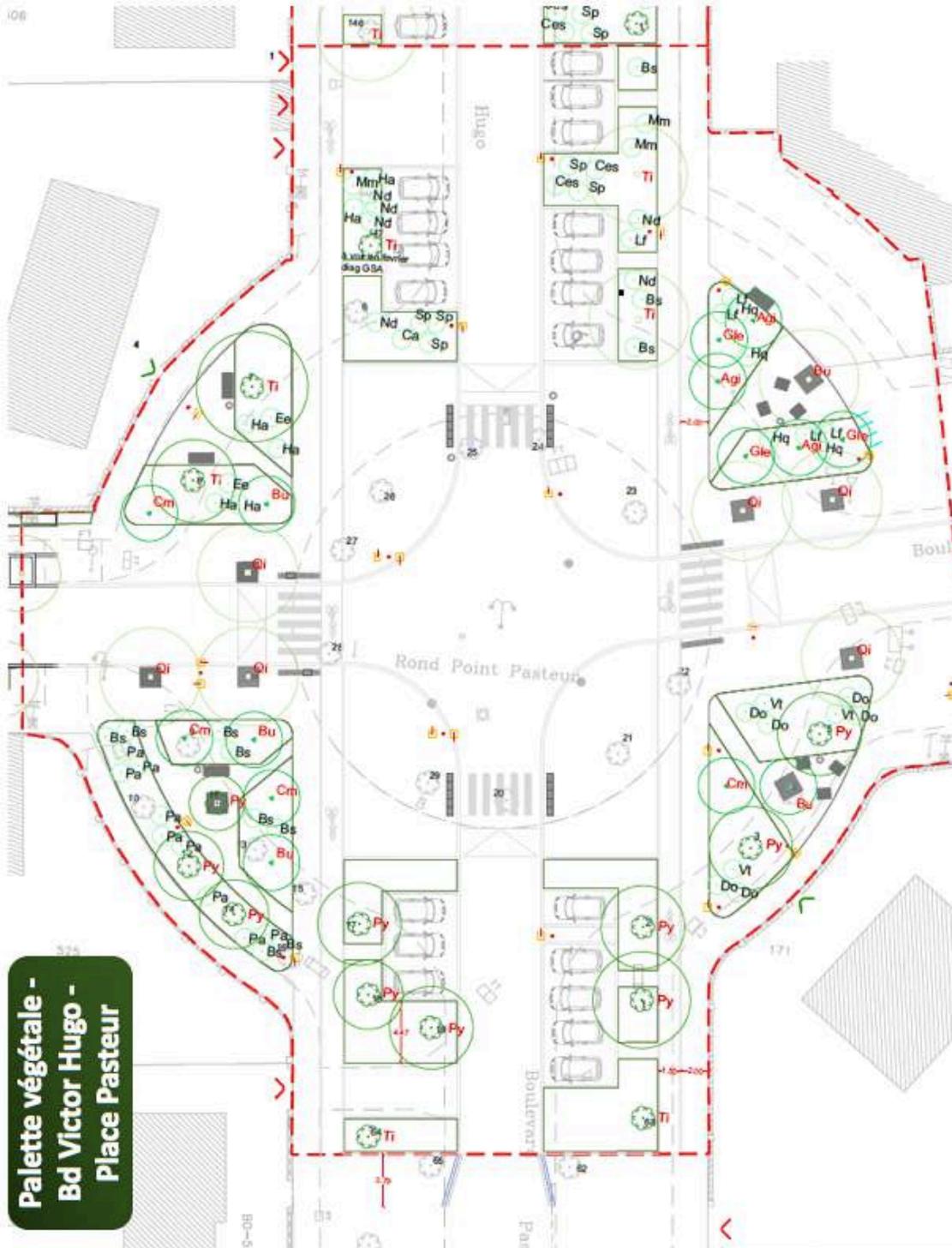
Acer campestris

Gledisia triacanthos 'Elegantissima'

Crataegus monogyna

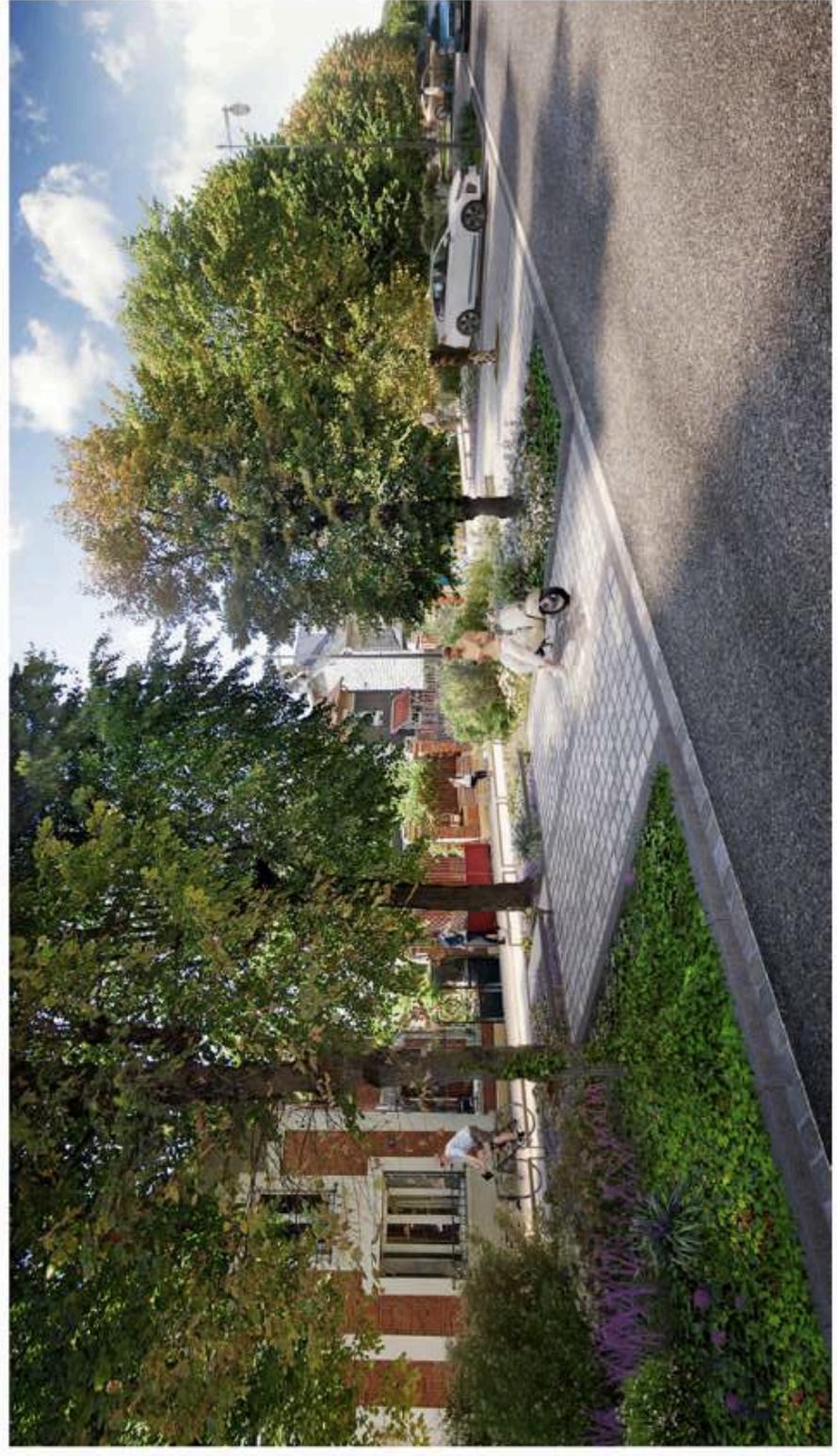
Quercus ilex

Albizia julibrissin 'Rosea'



**Palette végétale -
Bd Victor Hugo -
Place Pasteur**

Vue 3D – Bd Victor Hugo



2 – Les enjeux

2-1 Etat des lieux

Pour caractériser les enjeux ornithologiques détectés, nous avons réalisé en 2021 un inventaire de l'avifaune nicheuse sur ce boulevard, afin de dresser la liste des espèces d'oiseaux qui se reproduisent localement ou qui utilisent le site.

2-2 Méthodologie

L'objectif était ici d'identifier l'ensemble des espèces nicheuses sur la zone d'étude ou à proximité immédiate, ainsi que les espèces qui fréquentent le site occasionnellement, pour s'y nourrir ou s'y reposer par exemple. Afin d'atteindre cet objectif, nous avons réalisé une série d'arrêts/points d'observation et d'écoute le long du boulevard, méthode inspirée des indices ponctuels d'abondance, avec un parcours échantillon. Durant ces relevés (20 minutes par point), l'observateur note toutes les espèces qu'il entend ou observe, en appréciant leurs comportements sur site. Les prospections sont effectuées le matin, sur les premières heures qui suivent le lever du jour.

Toutes les espèces vues ou entendues sont notées par l'observateur et, selon leur comportement (observation et/ou écoute d'un mâle chanteur, observation de couples cantonnés, de groupes familiaux, ...), il est déterminé et répertorié si l'espèce niche (ou est susceptible de nicher) sur le site ou non.

Afin de répertorier l'ensemble des espèces fréquentant le site, 3 passages ont été réalisés sur la période d'avril à juin 2021, avec une météorologie favorable, sans pluie ni vent.

2-3 Résultats commentés

Sur l'ensemble du boulevard, nous avons pu relever 20 espèces d'oiseaux, dont 12 bénéficient d'un statut de protection.

Focus sur le boulevard Victor Hugo

Nom scientifique	Nom commun	Protection nationale	Statut de menace en Picardie	Indice de rareté en Picardie
<i>Aegithalos caudatus</i>	Orite à longue queue	X	LC	TC
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	X	LC	TC
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	X	LC	TC
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	X	LC	C
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin		LC	AC
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier		LC	TC
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire		LC	TC
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeaux freux		LC	C
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	X	LC	AC
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	X	LC	TC
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	X	LC	TC
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	X	LC	TC

<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	X	LC	TC
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	X	LC	TC
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	X	LC	TC
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde		LC	C
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque		LC	TC
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet		LC	TC
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	X	LC	TC
<i>Turdus merula</i>	Merle noir		LC	TC

Tableau 1 : Les espèces relevées sur le boulevard Victor Hugo

-Protection nationale

Liste des oiseaux légalement protégés sur l'ensemble du territoire national (Arrêté modifié du 17/04/81, Journal Officiel du 19/05/81), modifié par l'arrêté du 03/05/2007 (J.O 16/05/2007).

- Le statut de menace en Picardie (Picardie Nature, 2009/2016) :

Catégories de menace au niveau régional

EX : Eteint,

CR : En Danger Critique d'extinction,

EN : En Danger,

VU : Vulnérable,

NT : Quasi-menacé (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises),

LC : Non menacé (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible),

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes),

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en métropole de manière occasionnelle ou marginale),

NE : Non évalué (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge).

Ce statut concerne les espèces nicheuses en Picardie.

-L'indice de rareté en Picardie (Picardie Nature, 2009/2016) :

La signification des sigles des indices de rareté est la suivante, et ne s'applique qu'aux espèces nicheuses :

- D : disparu

- E : Exceptionnel

- TR : très rare

- R : rare ;

- AR : assez rare

- PC : peu commun

- AC : assez commun

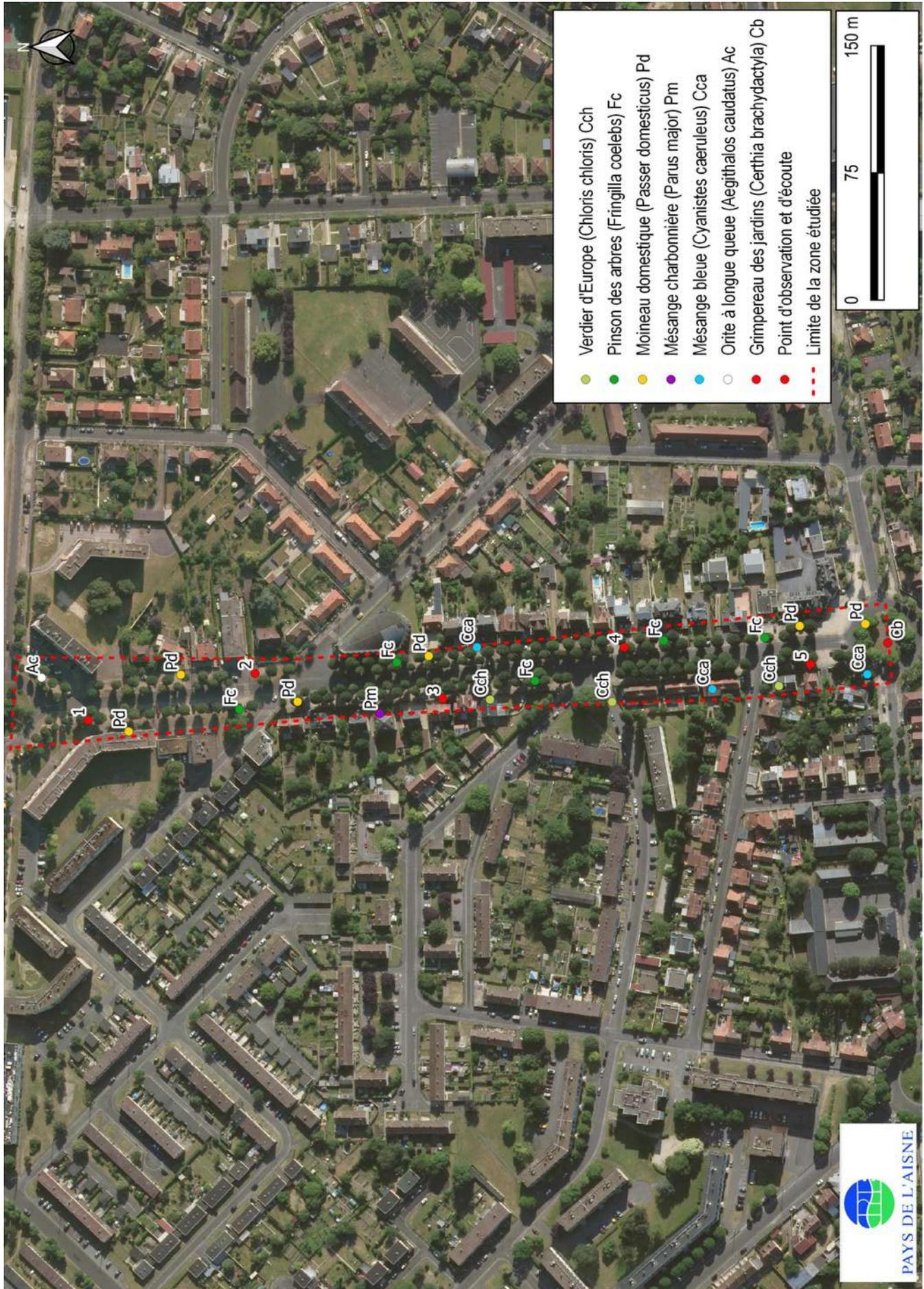
- C : commun

- TC : très commun

20 espèces ont pu être répertoriées sur ou à proximité immédiate du boulevard Victor Hugo.

Les 7 espèces figurant en gras sont nicheuses possibles ou avérées sur l'emprise du boulevard (périmètre de la zone d'étude) : observation de mâles chanteurs cantonnés, de nids, de juvéniles (nourrissage,...), de groupes familiaux, observation répétée de l'espèce dans un milieu favorable à sa reproduction, ... **Seules les espèces nicheuses réglementées (protégées) figurent ici en gras et ont été cartographiées.**

La carte 2 permet d'apprécier leur répartition sur la zone étudiée.



Carte 2 : Localisation des espèces protégées nicheuses sur le boulevard Victor Hugo

La plupart des 20 espèces relevées nichent potentiellement sur ou à proximité de la zone d'étude mais 7 espèces protégées nichent effectivement sur l'emprise du boulevard : le Verdier d'Europe, le Pinson des arbres, le Moineau domestique, la Mésange charbonnière, la Mésange bleue, l'Orite à longue queue et le Grimpereau des jardins.

Chaque point sur la carte correspond à au moins un contact de l'espèce localement permettant de conclure à sa nidification possible ou certaine (en fonction des critères déjà mentionnés) sur l'emprise du boulevard.

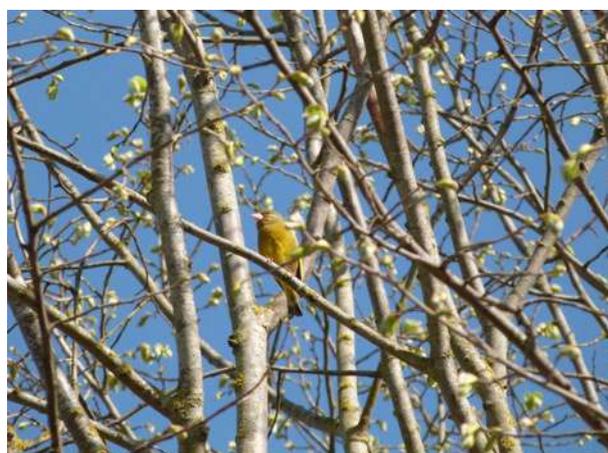
Sans surprise compte tenu du contexte, l'espèce protégée la plus fréquemment contactée est le Moineau domestique, nichant un peu partout dans la zone étudiée (nombreux mâles chanteurs, transports de matériaux, observations de juvéniles,...). A noter toutefois qu'il ne niche pas directement sur les alignements d'arbres du boulevard mais ces derniers font partie intégrante de son territoire.

Le Grimpereau des jardins niche potentiellement à la jonction entre les 2 boulevards Victor Hugo et Pasteur.

Un mâle chanteur d'Orite à longue queue a pu être répertorié à l'extrême nord du boulevard, attestant de sa nidification localement.

Au moins 5 mâles chanteurs de Pinson des arbres sont localisés sur le boulevard. Ces chants de défense territoriale sont sans équivoque sur le fait que l'espèce utilise les alignements d'arbres pour nicher.

C'est le même constat pour le Verdier d'Europe avec au moins 3 mâles chanteurs répertoriés.



Verdier d'Europe (chant territorial)

Les 2 espèces de mésanges (charbonnière et bleue) nichent aux abords immédiats des alignements d'arbres du boulevard. La nidification dans ces arbres ne peut pas être totalement écartée mais nos observations font état d'une nidification uniquement à proximité.

L'essentiel des autres espèces notifiées dans le tableau 1 utilisent majoritairement le site comme zone de chasse, pour se nourrir ou comme couloir de déplacement localement.

Certaines (non protégées) sont également nicheuses comme la Tourterelle turque ou encore le Pigeon ramier, nicheur le plus fréquent constaté, dont les nids sont nombreux sur les arbres du boulevard.



Pigeon ramier au nid

3 – Impacts attendus

Seuls 88 arbres (mauvaise santé, contraintes techniques liées au projet,...) doivent être abattus (hiver 2022) sur les 223 présents actuellement (une première version du projet prévoyait l’abattage de tous les arbres et un remplacement systématique) dans l’emprise du projet (cf le plan d’abattage et le plan d’aménagement annexés au dossier). Rappelons que le plan d’aménagement prévoit la plantation de 90 arbres et 400 arbustes dans le même temps sur 2022 (hiver 2022 / 2023).

Cet abattage peut potentiellement porter préjudice à tout ou partie des 7 espèces de passereaux protégées utilisant l’emprise du boulevard, en supprimant notamment certains arbres où les passereaux concernés peuvent nicher, mais aussi en réduisant des éléments paysagers constituant des zones de gagnage ou servant de corridors écologiques localement.

Conformément à ce que prévoit la séquence (ERC : éviter, réduire, compenser), l’impact potentiel engendré sur ces espèces doit être compensé.

4 – Mesures compensatoires proposées

Même si les 7 espèces concernées par une compensation sont communes à très communes localement et que des milieux similaires (alignements d’arbres) sont présents à proximité, il est important de veiller au renforcement de ces populations de passereaux qui restent menacées à terme par un certain nombre de facteurs (érosion des populations d’insectes, fragmentation et destruction d’habitats de reproduction,...).

Dans cette optique, les mesures compensatoires suivantes vont être mises en place sur le premier trimestre 2022 :

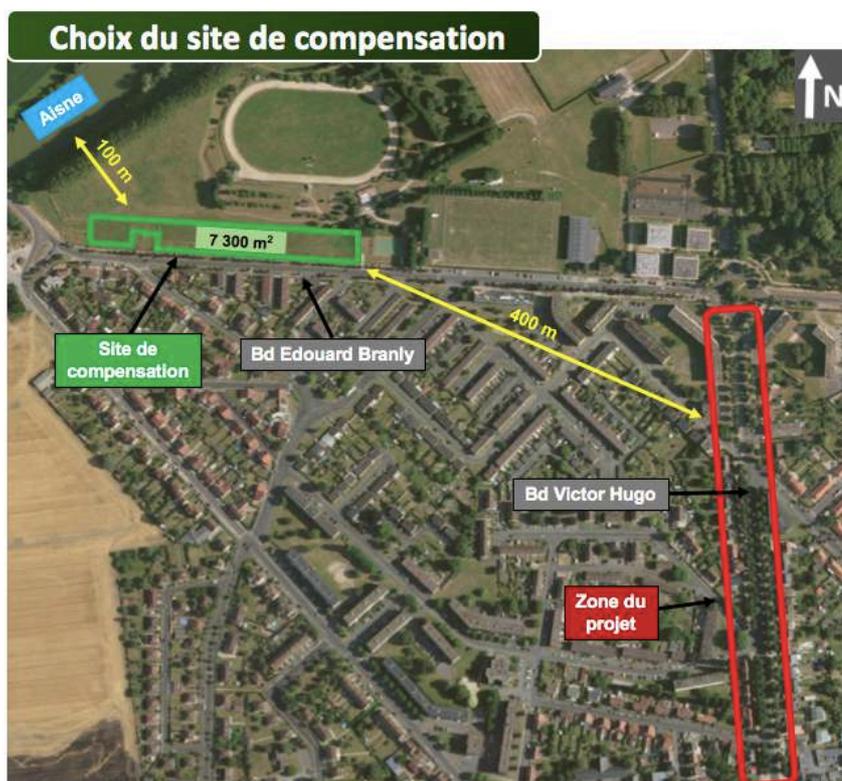
- Replantation à proximité du projet d'une forêt péri-urbaine,
- Implantation de nichoirs spécifiques sur l'emprise du projet (boulevard Victor Hugo).

NB : rappelons que dans le cadre du projet d'aménagement du boulevard Victor Hugo, 90 arbres et 400 arbustes vont être plantés sur ce boulevard afin d'augmenter la diversité végétale ligneuse locale. Plus de 4 000 m² de massifs vont également être plantés (espèces indigènes majoritaires (cf plan d'aménagement annexé au présent document). Ces éléments, associés au fait que la ville de Soissons pratique la gestion différenciée sur ces espaces communaux, vont venir renforcer localement le potentiel d'accueil des passereaux concernés par la présente demande de dérogation.

4-1 Replantation d'une forêt péri-urbaine

Afin de fournir aux espèces impactées par le projet un habitat de substitution à moyen terme à proximité immédiate du projet, une forêt sera replantée à environ 400 m de l'emprise du projet. Cette opération permettra également d'augmenter de manière générale la biodiversité localement.

Principe



Contexte :

- Secteur Saint Crépin
- Friche fauchée annuellement
- Actuellement aucun promeneur sur le site
- Proximité du Boulevard Victor Hugo (L : 400 m)
- Proximité de l'Aisne (L : 100 m)
- Potentiel écologique important
- Zone protégée par une clôture
- Visibilité des automobilistes, vélos et piétons



Choix du site de compensation

Objectif :

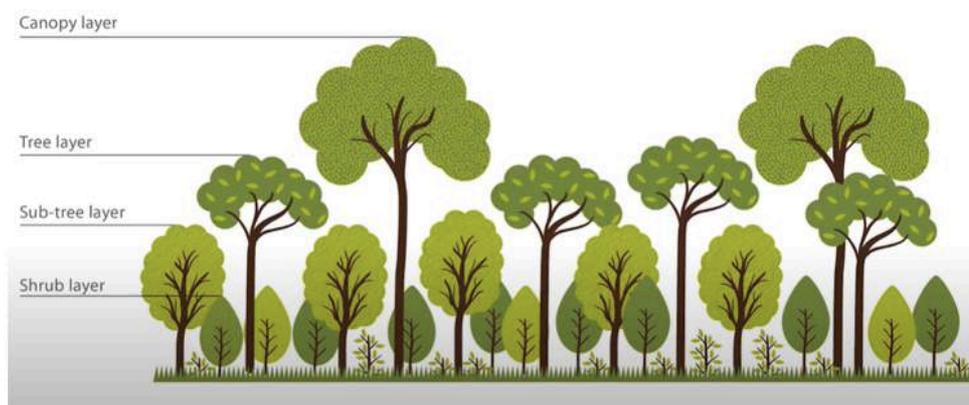
- Augmentation de la biodiversité locale
- Mise en place d'une forêt péri-urbaine
- Utilisation de plantes indigènes (Région Parisien Nord) ayant la marque végétale locale
- Variation de la hauteur des strates végétatives



L'espace est actuellement occupé par une friche herbacée fauchée annuellement. La plantation d'espèces ligneuses locales va permettre de diversifier le couvert végétal et par extension le cortège des espèces animales associées. En outre, la situation géographique du site devrait permettre d'accentuer la notion de corridor écologique sur le secteur de Saint Crépin.

Intérêts d'une forêt péri-urbaine

- Diversité des espèces végétales
- Végétation sur plusieurs étages
- Aspect paysager naturel
- Potentiel écologique élevé



Etapes clefs du projet

Réalisation par le service Cadre de Vie :

1. Travail du sol en surface : Fauchage + Rotovator
2. Fertilisation : Engrais organique
3. Sélection de 31 essences indigènes locale (marque : végétal local)
4. Plantation de jeunes sujets indigènes (Hauteur : 0.50 m)
5. Mise en place de manchon de protection (anti-lapin)
6. Mise en place d'un paillage (type : BRF Broyat Raméal Fragment)
7. Désherbage des adventices les 3 premières années
8. Autonomie de la forêt



Toutes les opérations (préparation du sol, plantation,...) seront effectuées en régie par la ville de Soissons (service cadre de vie), le CPIE des Pays de l'Aisne pourra suivre les travaux.

Inviter les enfants à mettre « les mains dans la terre »

Aspect pédagogique :

- Plantation simple et aléatoire de jeunes sujets
- Sensibilisation et participation au projet
- Contact direct avec la terre et un végétal local
- Collaboration possible avec l'école maternelle et élémentaire de Saint Crépin



Exemple du futur projet :
(Tournai - 2019)

<https://youtu.be/YI77ytGHUH4>



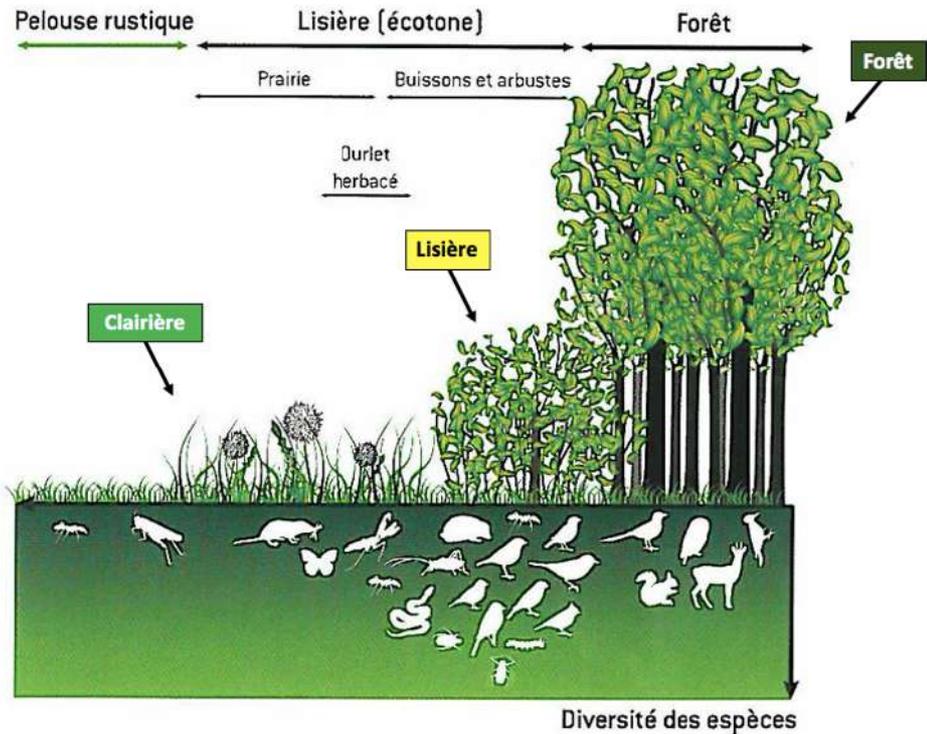
Les écoles locales pourront être associées au projet, en partenariat avec le CPIE et la ville de Soissons.

Intérêt écologique

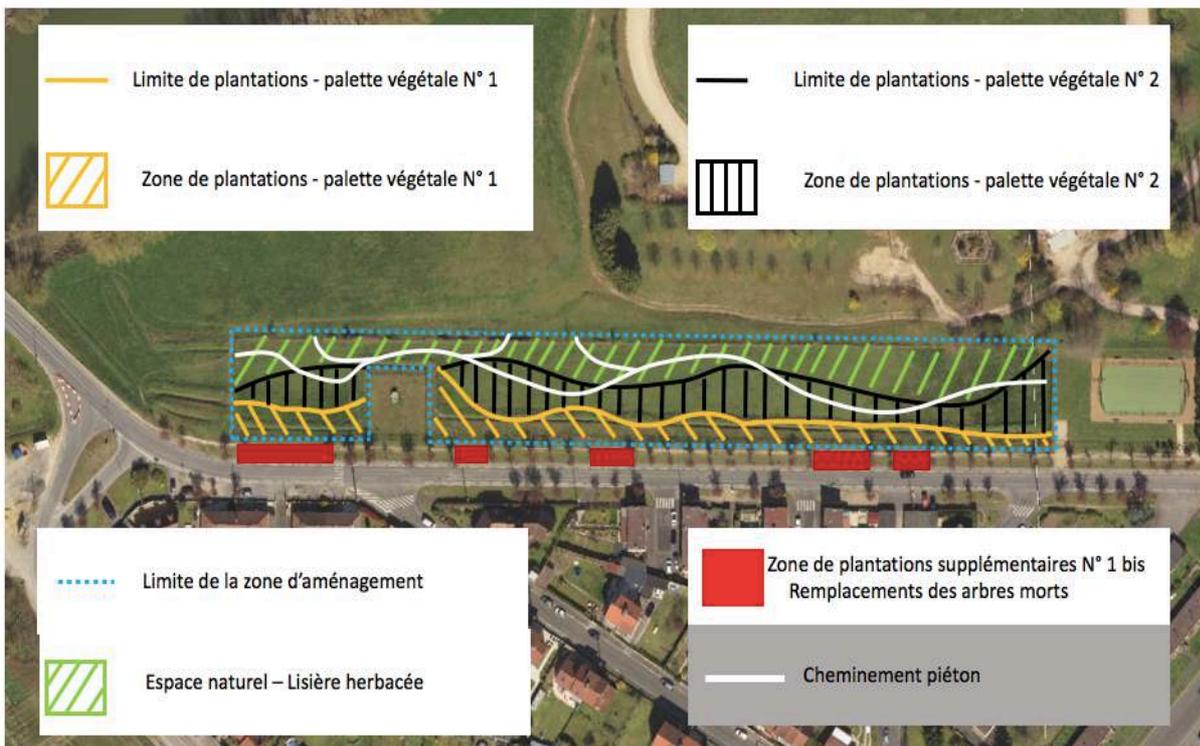
- Diversité des milieux
- Diversité floristique et faunistique



En cohérence avec le « Plan 1 000 000 d'arbres » de la région Haut de France



Plan de principe des zones d'aménagements



Palette végétale N° 1

Site	Plantations		
	Arbres		
	Nom latin	Taille	Forme
Bd Edouard Branly	<i>Alnus cordata</i>	20-25	Tige
	<i>Alnus x spaethii</i>	20-25	Tige
	<i>Ulmus résista 'new horizon'</i>	20-25	Tige
	<i>Fagus sylvatica 'Dawyck Purple'</i>	20-25	Tige
	<i>Quercus Cerris</i>	20-25	Tige
	<i>Ilex aquifolium 'Alaska'</i>	300-350	TRB
	<i>Ilex aquifolium</i>	20-25	Tige
	<i>Ilex altaclerensis 'Belgica Aurea'</i>	300-350	TRB
	<i>Alnus x spaethii</i>	20-25	Tige



Palette végétale N° 2

Marque : végétal local
Région : Bassin Parisien Nord
Pépinières Crété (80)

31 espèces indigènes



ARBRES	
Nom latin	Nom commun
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux
<i>Betula pubescens</i>	Bouleau pubescent
<i>Carpinus betulus</i>	Charme
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre
<i>Malus sylvestris</i>	Pommier sauvage
<i>Prunus avium</i>	Merisier
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile
<i>Sorbus aucuparia</i>	Sorbier des oiseleurs
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre

ARBUSTES	
Nom latin	Nom commun
<i>Cornus mas</i>	Cornouiller mâle
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine
<i>Frangula alnus</i>	Bourdaie
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx commun
<i>Locinera xylosteum</i>	Chèvrefeuille des haies
<i>Crataegus germanica</i>	Néflier
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier
<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge
<i>Ribes uva crisa</i>	Groseille à maquereau
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré
<i>Salix triandra</i>	Saule à trois étamines
<i>Ribes nigrum</i>	Cassissier



Comme évoqué plus haut, la majorité des essences utilisées sont indigènes.

Les plantations seront effectuées sur le premier trimestre 2022. Dans cette palette végétale seront sélectionnées les espèces les plus adaptées au gradient d'humidité constaté sur site, une partie de ce site étant plus humide.

4-2 Implantation de nichoirs spécifiques

Parmi les 7 espèces de passereaux protégées (Verdier d'Europe, Pinson des arbres, Orite à longue queue, Grimpereau des jardins, Mésange charbonnière, Mésange bleue et Moineau domestique) potentiellement impactées par le projet, 4 fréquentent volontiers des nichoirs artificiels : le Moineau domestique (espèce la plus présente sur le site), les mésanges charbonnière et bleue ainsi que le Grimpereau des jardins.

Afin de compenser la disparition de certains arbres où pouvaient nicher ou être utilisés par ces espèces, des nichoirs spécifiques seront installés sur les arbres du boulevard, avec une hauteur et une orientation adaptées.

Le Moineau domestique a pu être localisé sur 6 secteurs au niveau du boulevard. Nous proposons l'installation de 36 nichoirs (6 secteurs accueillant 2 nichoirs « colonies » chacun) spécifiques sur le boulevard, à des endroits adaptés. Ce type de nichoir est tout à fait adapté au caractère grégaire du Moineau.



Modèle LPO : JO0505

La Mésange charbonnière et la Mésange bleue ont pu être relevées sur 4 secteurs. Pour ces 2 espèces, nous proposons l'installation de 8 nichoirs (4 pour chacune des 2 espèces), afin de renforcer leurs populations sur la zone étudiée. Ces nichoirs seront également installés sur les arbres du boulevard.



Modèle LPO : JO0072

Ce modèle est adapté pour la Mésange charbonnière mais peut également servir aux moineaux voire même aux chauve-souris.



Modèle LPO : JO0993
Ce modèle convient pour la Mésange bleue.

Le Grimpereau des jardins a été noté sur un secteur. Nous proposons d'installer 2 nichoirs spécifiques à proximité immédiate de la jonction entre les 2 boulevards Victor Hugo et Pasteur, zone de contact de l'espèce.



Modèle LPO : JO0017

Les espèces qui ne sont pas réputées fréquenter des nichoirs artificiels (Verdier d'Europe, Pinson des arbres et Orite à longue queue) vont bénéficier largement des autres mesures qui accompagnent le projet : plantation d'une forêt, diversification des strates végétales au niveau du boulevard (plantation diversifiée d'arbustes et d'herbacées), gestion différenciée, fauche tardive (favorisant la présence d'insectes...) partout où c'est possible localement, notamment sur le secteur Saint-Crépin.

L'installation de ces nichoirs sera effectuée par la ville de Soissons avant le 1^{er} mars 2022, en collaboration avec le CPIE des Pays de l'Aisne, qui supervisera les travaux sur site.

5 - Suivi de la démarche et des mesures préconisées

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Aisne accompagne la ville de Soissons dans les différentes étapes de la démarche : diagnostic initial, aide à la constitution du dossier de demande de dérogation, aide à la définition des mesures de compensation, suivi du chantier et de la mise en place des mesures compensatoires.

Par ailleurs, un suivi de l'efficacité des mesures préconisées via notamment l'évaluation de la nidification des 7 espèces concernées (et plus généralement de l'avifaune fréquentant le boulevard) sur le boulevard pendant 5 années (2022 – 2026) sera effectué par le CPIE. Ce suivi concernera l'emprise du boulevard, avec un focus sur les nichoirs installés.

Annexe

Formulaire Cerfa n°13 614*01 complété
Plan d'aménagement et plan d'abattage du boulevard Victor Hugo